

AR Prefecture

006-210600110-20240605-DM2024_31-DE
Reçu le 05/06/2024



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
ALPES-MARITIMES -06310-

DECISION MUNICIPALE

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° : 2024/ 31

DATE D'AFFICHAGE : **05 JUIN 2024**

OBJET : JARDIN DE L'OLIVAIE – RUE JEAN BRACCO - MANIFESTATIONS ESTIVALES 2024 -
CONTROLE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant que la société APAVE SUDEUROPE SAS a été missionnée afin de procéder au contrôle de l'éclairage de sécurité et des installations électriques se trouvant au jardin de l'Olivaie situé rue Jean Bracco à Beaulieu-sur-Mer, à l'occasion des manifestations estivales 2024 et du festival de musique « Beaulieu La Nuit ».

DECIDE

Article 1^{er} : La passation et la signature avec la société APAVE SUDEUROPE SAS, AGENCE DE NICE, ayant son siège social au 22-26, avenue Edouard Grinda à NICE (06200), d'un contrat de prestations de service portant sur le contrôle de l'éclairage de sécurité et des installations électriques situés au jardin de l'Olivaie, à l'occasion des manifestations estivales 2024 et du festival de musique « Beaulieu La Nuit ».

Article 2 : Le montant forfaitaire des prestations est de 700 € HT, soit 840 € TTC.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu sur Mer, le **05 JUIN 2024**

Le Maire,
Roger ROUX

